

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

### **ARRÊTÉ N° R/20-078**

**Le Maire de la Commune de Saint-Jean-Bonnefonds (Loire),**

**Vu** les articles L.123-6 et R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles,

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 4 juin 2020, fixant à 10 le nombre d'administrateurs du CCAS (5 membres élus et 5 membres nommés),

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Sont nommés membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Jean-Bonnefonds :

1- Représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions :

- **Mme FALCON Simone**, domiciliée 3 rue de l'Europe à Saint-Jean-Bonnefonds, représentant le Secours populaire ;

2- Représentants des associations familiales (en l'absence de proposition de l'UDAF de la Loire) :

- **Mme FLEURY ALCARAZ Karine**, domiciliée 7 rue de la Borgia - le Fay à Saint-Jean-Bonnefonds ;
- **Mme MOUNIER Monique**, domiciliée au Crêt du Roy à Saint-Jean-Bonnefonds ;

3- Représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département :

- **M. DAL-COL Daniel**, domicilié 14 lotissement le Maisonet à Saint-Jean-Bonnefonds ;

4- Représentant des associations de personnes handicapées du département :

- **Mme GACON Marie**, domiciliée 106 rue Georges Brassens à Saint-Jean-Bonnefonds, représentant l'association AMF Téléthon.

**ARTICLE 2** : Leur mandat expirera lors du prochain renouvellement général du conseil municipal.

**ARTICLE 3** : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs, affiché, notifié aux intéressés et dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

A Saint-Jean-Bonnefonds, le 22 juin 2020

Le Maire,

Marc CHAVANNE

**Le Maire :**

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Précise que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.